

VALIDATION D'APTITUDE A LA CONDUITE EN SECURITE DE PLATES-FORMES ELEVATRICES MOBILES DE PERSONNES (PEMP) - R486

REF : VACES486

Durée : 2 jours

Contact :

GTH Formation

53, rue du Foix

41000 Blois

www.gthformation.fr

contact@gthformation.fr

Vous avez besoin d'un conseil
dans le choix d'une formation,
contacter notre conseiller :

Géraldine THOREL

06 86 76 97 33

g.thorel@gthformation.fr



Accessibilité :

Pour une identification
des besoins, merci de
contacter le référent
pédagogique.

Version2026-07

OBJECTIFS DU MODULE

- Être capable de conduire une plateforme élévatrice mobile de personnes en sécurité.
- Formation permettant la Validation de l'Aptitude à la Conduite en Sécurité afin que le chef d'entreprise puisse délivrer une autorisation de conduite interne.

PUBLIC

- Tout public en entreprise, apte médicalement, amené à utiliser une plate-forme élévatrice mobile de personnes.

PREREQUIS

- Être âgé de 18 ans
- Être déclaré apte par la médecine du travail.

PROGRAMME DE FORMATION

- Formation Théorique basée sur la Recommandation R486
 - Obligations légales et réglementaires
 - Risques et responsabilités
 - Identification et caractéristiques des différentes PEMP
 - Vérifications et consignes d'utilisation
 - Règles de stabilité et de mise en œuvre
 - Règles de conduite, de circulation et de stationnement
 - Vérification de l'adéquation de la PEMP à réaliser la tâche définie
 - Règles de sécurité avec les conducteurs électriques
- Formation Pratique dans l'environnement de travail
 - Mise en application des vérifications
 - Analyse de l'environnement de travail et des règles de circulation
 - Mise en œuvre du balisage et travail en sécurité
 - Réalisation pratique des exercices possible avec la PEMP mise à disposition
 - Manœuvres de secours et de dépannage

METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation théorique et pratique basée sur une méthode participative
- Formateur expert métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique et titulaire des CACES de la catégorie.

EVALUATION

- Evaluation des connaissances théoriques sous forme de questionnaire.
- Evaluation du savoir-faire pratique en situation.
- Délivrance d'une Validation des Aptitudes de Conduite en Sécurité basée sur les résultats des évaluation théorique et pratique.